

La passion de la formation



Bulletin d'inscription 2012

A retourner à l'AFML : 22 rue Vaugelas - 75015 PARIS

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. professionnel : _____ Fax : _____

Tél. portable : _____ Email : _____

Spécialité : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____

INTITULES	DATES	LIEUX

MODALITES D'INSCRIPTION

- Une feuille de soins annulée (Cerfa) par séminaire - original obligatoire.
- Un chèque d'adhésion à l'AFML de 35 Euros pour toute l'année 2012.
- Un chèque de caution de 180 Euros à valoir pour l'année 2012, qui sera restitué en fin d'année, sauf utilisation à titre de dédommagement des frais engagés en cas d'un désistement⁽¹⁾ 8 jours avant le séminaire ou en cas de non-participation à l'intégralité du séminaire.

Documents à fournir pour les médecins remplaçants :

- Attestation(s) avec le cachet et la signature du ou des médecins remplacé(s) apportant la preuve de remplacement(s) d'une durée totale d'au moins 30 jours (préciser les dates de remplacement) sur 1 année civile.
- Une attestation sur l'honneur indiquant que vous exercez une activité libérale à titre principal datée de 2012.
- Remplaçants non thèses : copie de la licence de remplacement en cours de validité (nov. 2011 – nov. 2012).
- Remplaçants thèses : attestation d'inscription à l'Ordre mentionnant l'activité de remplacement de l'année en cours

*(1) Désistement pour des raisons médicales ou des raisons personnelles graves (décès, hospitalisation, accident sur trajet).
Nous joindre une attestation officielle comme justificatif*



Modalités d'hébergement et prise en charge de l'AFML

NOUVELLE PRISE EN CHARGE

Uniquement pour un séminaire de 2 jours consécutifs et pour le participant dont le cabinet médical est à plus de 60 km du lieu de la formation.

L'AFML prend en charge la chambre simple à hauteur de 100 Euros, petit déjeuner inclus :

■ Dans l'hôtel où se déroule la formation, le complément est à régler par le participant auprès de l'hôtel sur une base négociée par l'AFML.

■ Dans un hôtel de votre choix, le remboursement s'effectuera à hauteur de 100 Euros, uniquement sur justificatif à remettre impérativement à l'organisateur, le dernier jour de la formation

HEBERGEMENT

■ Si vous souhaitez que l'AFML s'occupe à votre place de la réservation de la chambre d'hôtel, veuillez cocher cette case

J'AI BIEN NOTE LES POINTS SUIVANTS

■ L'AFML se réserve le droit de confirmer ou d'annuler les séminaires auxquels vous êtes inscrits, jusqu'à 10 jours avant la date de réalisation⁽²⁾

■ L'AFML encaissera votre chèque de caution si vous annulez tardivement votre participation (10 jours avant la réalisation du séminaire), hors motif grave "justifié par écrit".

■ L'AFML encaissera votre chèque de caution en cas d'annulation tardive de votre chambre. La différence en votre faveur vous sera restituée après le séminaire.

■ Seuls les médecins en exercice Secteur 1 ou 2 peuvent être indemnisés pour perte de ressource 15 C ou 15 CS par jour

Date: _____

Cachet et signature

**Seuls les médecins en exercice
Secteur 1 ou 2 peuvent être indemnisés pour
perte de ressource 15 C ou 15 CS par jour**

(2) Nous vous engageons vivement à ne prendre vos dispositions pour le transport qu'après avoir reçu votre confirmation d'inscription, car en cas d'annulation, aucun frais engagé avant réception de ladite confirmation, ne sera remboursé

Pour plus d'information, connectez-vous sur notre site :

www.lafml.org

ou adressez-nous un courriel à :

afml@lafml.org